

Je regrette, de ne pas avoir encore pu
jusqu'à présent, m'occuper de travaux
aussi ministériels et délicats que ceux que
réclament les Stuerbont. C'est pourquoi
je n'en ai pas encore commencé la
restauration à Y faire.

Veuille agréer, Mon cher Monsieur,
l'assurance de mes sentiments
Eugène Le Roy

Bruxelles, le 8 Mai 1872.

Schaerbeeck, le 20 Mai 1872.

115, rue De Brabant

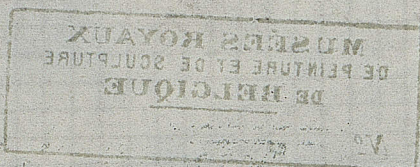


A Messieurs les Membres de la
Commission Directrice Des Musées royaux
De Peinture et De Sculpture.

Messieurs,

La restauration Des six
panneaux Du seizième siècle,
qui sont en ce moment déposés
dans la salle Des réunions Du
Conseil, coûtera, globalement,
trois cents francs, soit un
prix moyen de cinquante francs

par

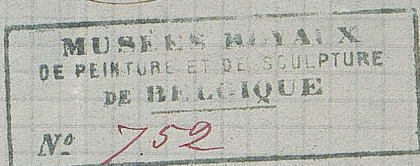


plus grand, les uns étant
plus achetés que les autres.

Veuillez agréer, Messieurs,
l'expression réitérée de ma
considération la plus distinguée

Ed. De Caunez

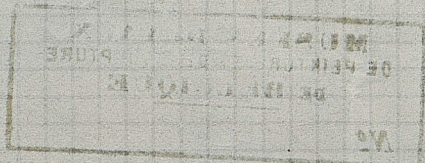
Schaerbéek, le 21 Mai 1862.
115, rue De Brabant.



A Messieurs les Membres De la
Commission Directrice Des Musées
royaux De Peinture et De Sculpture.

Messieurs,

En relisant le brouillon de
la lettre que j'ai eu l'honneur
de vous adresser le 20 courant
je vois que j'ai oublié de vous
dire que le Devis De trois
cents francs ne comporte que
la restauration proprement
dite.

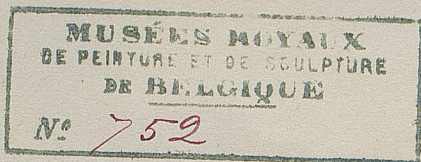


Titre Des six panneaux du
Viezième siècle. La dépense
à laquelle pourraient donner lieu
le parquetage et le "masticage" de
ces œuvres n'y est point comprise.

Veuillez agréer, Messieurs,
l'expression de la considération la
plus distinguée de

Votre dévoué serviteur

Ch. De Caumont



Bruxelles, 27ellai 1842

à Mr. Singlhamber,
Président Du Conseil de
fabrique de l'Eglise
de N. D., au Sablon
à Bruxelles.

M. le Président.

Répondant à votre
lettre du 30 Avril Dr,
n° 275, ~~mon~~ ^{le} ~~Commissaire~~ ^{Commissaire} ~~Le~~ a
l'honneur de vous en former
qu'elle ne peut majorer
la somme de quinze cents
francs qu'elle a offerte
pour les six panneaux du
16^e siècle qui ornent
la Sacristie de l'Eglise
de N. D. au Sablon, à
Bruxelles.

Elle maintient en
conséquence, sous réserve
d'approbation du Gouver-
nement, la proposition

contenue dans la lettre
du 4 Juin 1864, et la
condition qu'elle soit
informée avant le 10
Juin prochain, de la
résolution que prendra
le Comité de fabrication.

La Com^{me} vous prie, elle
Le Président, d'agréer
l'assurance de sa
Com^{me} très distinguée.

Le Président


Le Secrétaire.



Bruxelles. le 28 mai 1879.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 752

Monsieur^E

X 330.
On répond à votre lettre du 2^e dernier. J'ai l'honneur de vous
informer que le parquage des six panneaux; en laissant sécher une
partie du bois de sapin que je peut préserver contre les vers, doit
coster, cinquante-cinq francs par panneau.

Une autre opération est possible, qui consiste à raboter tout le
bois de sapin et ensuite réduire le tableau à l'état de plaquage
puis l'appliquer sur un panneau et coller un contre-plaquage serré
pour éviter le mouvement du bois, cette opération coûterait, soixante-
quatre francs pour chaque panneau.

450.
Mais la première opération serait préférable.

En attendant votre réponse recevez, Monsieur, l'assurance des
sentiments les plus distingués de votre serviteur.

J. De Heuvel

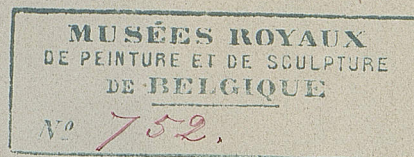
Monsieur Steeno secrétaire du musée Royal
de peinture de Bruxelles.

ÉGLISE
DE
NOTRE-DAME, AU SABLON.

CONSEIL DE FABRIQUE.

N^o

Bruxelles 9 juin 1872



Messieurs le Président

En réponse à votre lettre du 27 mai 1872 n^o 752,
j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de fabrique
accepte l'offre de quinze cents francs qui lui est faite pour
les travaux dont il est question dans cette lettre.

Je vous prie, Messieurs le Président, d'assurance
de ma haute considération

Le Président,

Singmaubel.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 752

Brux. 11 Juin 1872

à Mr. le Ministre
des Affaires Intérieures

Le Conseil d. fabrique
de l'Eglise de St. D. aux
Sablon, à Bruxelles, nous
a soumis six panneaux
de l'Ecole flamande des
commencement du 16^e siècle,
qu'elle envisage à céder au
clergé pour la somme de
F 1500. - Ils forment
les volets d'un triptyque
dont le tableau principal
n'existe plus.

Ces panneaux sont d'un
beau style & offrent de
l'intérêt pour la Collection
du clergé.

Nous avons eu l'honneur
d'adresser de nous prie
M^r le Ministre, de vouloir
bien nous autoriser à
les acquiescer au prix

indigné ci-dessus. —

Nous ne pouvons
venir nous en charger,

M. le Ministre, que
ces pauvres ont subi

des dégradations qui
n'ont heureusement atteint

aucune des parties prin-
cipales de la prison;

d'après des renseignements
fournis par M. E. De Humel

& De Courver leur exor-
ocasionnelle une dépense
- totale de ~~cinquante~~ d'environ

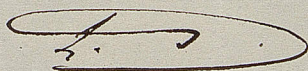
700 francs.

Reçu. a g. : M. le
Min. l'ass.

Le Secrétaire.

1871

Le Président



Il serait désirable que
cette dépense pût être
imputée sur les ressources
disponibles de l'exercice
1871.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 8482

Bruxelles, le 22 juin 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 752

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous informer,
en réponse à votre lettre du 11 de ce mois,
que vous êtes autorisés à acquérir, au prix
de 1500 francs, les six panneaux de
l'école flamande du commencement du
16^e siècle, que le Conseil de fabrique de
l'église de Notre-Dame-au-Sablon,
a offert de céder au Musée de l'État.
Le prix de cette acquisition sera imputé
sur les crédits de l'exercice de 1871, comme
vous en exprimez le désir.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

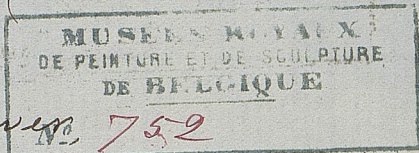
Le Ministre de l'Intérieur,

15

Delcœur

La Commission administrative
du Musée royal de peinture et
de sculpture
Bruxelles.

Brux. 17 Jellai 1872



c' Mr. De Courvill.

Peintre Restaurateur

La Commission Directrice
vous prie de vouloir bien lui
faire parvenir, dans un bref délai,
un devis de ce que coûterait
la restauration de 6 panneaux
du 16^e siècle, qui sont déposés
dans la Salle des érudits, au
Musée ancien.

Agrée, etc. l'assurance
de ma C^{te} Distinguée

Le Secrétaire.

W. H.

ÉGLISE
DE
NOTRE-DAME,
AU SABLON.

Bruxelles, le 12 9^{bre} 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 752

Je m. félicite, Monsieur, de la
distinction que vous venez d'obtenir
et que vous avez méritée d'un
longtemps.

Je n'ai rien, que l'on reconnait,
à ma retour de la campagne, la lettre
que vous m'avez adressée à M. L.
Gérard, au sujet de nos petits
papiers, cédés en illuée.

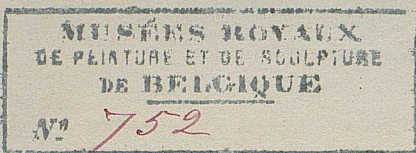
Je vous envoie par la même
lettre un rappel : pour voir elle ne va
s'élancer sur cette affaire ou plutôt
sur la manière qu'il doit m'en être
travaillé l'affaire comme conclue de
reste à ne pas avoir plus
quedans.

non demeuré, par suite
régulièrement, etc. autorisés à
l'aliénation par le département
de la justice, de l'air selon
du collège électoral ou de
députés.

J'ai vu un très bon
compte de son : pour les
aller à un examen en milieu
des vos dévotion d'opposition,

et les, de nous, les
détails en pièces

Bonjour



Brux. 18 Septembre 1872

M^r. Sting Chamber

Président du Conseil des
Fabrique de l'Eglise des
N. D. au Sablon

« Bruxelles »

Afin que l'Administration
des Menus puisse réclamer
la liquidation du prix d'achat
des six panneaux anciens
cédés par l'Eglise de N. D. au
Sablon, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir les modèles
du contrat et de la déclaration
que vous voudrez bien me
renvoyer en triple expédition
dont une sera timbrée.

Veuillez M^{le} Président
agréer l'ass. de ma Com-
pagnie Distingnée.

Le Secrétaire.
V^g

Modèle Du Contrat.

Entre Monsieur Louis Gallia, Président de la C^{on}-Dir.
des études royales de Peinture & de Sculpture, d'une part
et Monsieur Steng Chamber, Président du Comité des
fabriques de l'Eglise de N. D. au Sablon, à Bruxelles,
d'autre part; il a été convenu ce qui suit:

M. Steng Chamber déclare en sa qualité de président,
céder aux études royales, pour la somme de quatre
cent cinquante francs. Six personnes de l'Ecole flamande
du 16^e siècle, représentant:

1^o Une auge appartenant à St Roch.

2^o St Roch en prison.

3^o Le baptême de St^e Catherine

4^o Le mariage mystique de St^e Catherine

5^o Le feu céleste détruisant l'instrument préparé pour le supplice de
St^e Catherine.
ou le martyre de St^e Catherine.

Le paiement du prix d'achat de ces tableaux
sera effectué dès que les formalités de comptabilité
auront été remplies.

Fait en double à Bruxelles, le 1^{er} Septembre 1872

Le Président du Comité de fabrique. Comme C^{on}-Dir. des études.

Modèle de Déclaration.

Le Soussigné déclare qu'il a vu au Comité
de fabrique de l'Eglise de N. D. au Sablon, à Bruxelles,
la somme de quatre cent cinquante francs (Fr 4500.-)
pour être versée aux études royales de Peinture et de
Sculpture de six personnes de l'Ecole flamande du
16^e siècle, représentant:

- 1^o
- 2^o
- 3^o
- 4^o
- 5^o
- 6^o

} Comme ci-dessus.

Bruxelles, le 1^{er} Septembre 1872
Le Président du Comité
de fabrique.

Bruxelles, 21 Janvier 1873.

Monseigneur le Baron.

Monseigneur,

Plusieurs journaux rendant
compte de la séance du Conseil
Communal de Bruxelles, dans
laquelle il a été question de
la réforme au service de l'Etat
de six francs par an provenant
de l'Eglise de N. D. du Sablon,
indiquent pour la somme de
15000 francs, comme prix
d'achat de ces propriétés.

C'est là évidemment
une erreur, puisque il s'agit
d'une somme de 1500 frs

seulement. Mais d'où
provient cette erreur ?

Je crois donc utile
M^{lle} Baran, de vous en
signaler afin que, si elle
existe réellement dans les
demandes d'embourgeoisement
présentées au Conseil Com-
munal, elle puisse être
rectifiée en temps opportun.

En outre, je vous prie
M^{lle} Baran, d'agréer
de ma considération bien
distinguée.

Le Secrétaire

W

ÉGLISE
DE
NOTRE-DAME, AU SABLON.

CONSEIL DE FABRIQUE.

N^o

Bruxelles 23 Janvier 1873.



Monsieur,

Monsieur le Baron d'Heusey veut bien communiquer votre lettre du 21 Janvier relative au prix attribué à l'acquisition des tableaux de l'Eglise du Sablon à l'Etat. Votre surprise n'a pas été moins grande que la votre voyant d'autres journaux le prix de quinze mille francs. Les observations aux étrangers dont votre demande d'autorisation a été l'objet au conseil communal, pourraient même faire croire que ce chiffre a été réellement inséré au conseil. Cependant, il n'y a eu aucun motif dans votre demande d'autorisation; elle était inopérante: elle avait accompagné des copies de la correspondance, portant en toutes lettres le chiffre de quinze cents francs.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite
Considération.

Le Président,

Stingthambel.

Monsieur Stinson, Secrétaire de la Commission des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.



Bruxelles, le 31 Décembre 1873

n^o 399

752

Entre Monsieur Louis Gallait, Président de la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, d'une part, et Monsieur Hingelbaert, Président du Conseil de fabrique de l'Eglise de N. D. au Sablon, d'autre part, il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Hingelbaert déclare, en sa qualité d'obligé, céder aux Musées Royaux, pour la somme de quinze cents francs, six panneaux de l'Ecole flamande, du 16^e Siècle, représentant:

- 1^o Un ange apparaissant à S^t Roch
- 2^o S^t Roch en prison
- 3^o Le baptême de S^{te} Catherine
- 4^o Le mariage mystique de S^{te} Catherine
- 5^o Le feu céleste détruisant l'instrument préparé pour le supplice de S^{te} Catherine
- 6^o Le martyre de S^{te} Catherine

Le paiement du prix d'achat de ces tableaux sera effectué dès que les formalités de Comptabilité auront été remplies.

Fait en Double à Bruxelles, le 31 Décembre 1873

Le Président
du Conseil de Fabrique

Le Président de la
Commission directrice des Musées

Louis Gallait

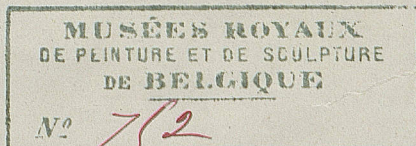
Hingelbaert





Bruxelles, le 31 Décembre 1873.

N^o 398.



Le Souverain déclare qu'il est dû au Conseil de
fabrique del'Église de N. D. au Sablon, à Bruxelles,
la somme de quinze cents francs (1500 fr.) pour
l'acquisition d'ouvrages des Musées Royaux de Peinture et de
Sculpture, de six panneaux del'École flamande,
du 16^e siècle, représentant:

- 1^o Un ange apparaissant à St Roch,
- 2^o St Roch en prison,
- 3^o Le baptême de St^e Catherine
- 4^o Le mariage mystique de St^e Catherine
- 5^o Le feu céleste détruisant l'instrument
préparé pour le supplice de St^e Catherine
- 6^o Le martyre de St^e Catherine

Bruxelles, le 31 Décembre 1873.
Le Président du Conseil de fabrique,

Thingthambur

Par la présente Déclaration s'élève
à la somme de quinze cents francs.

Le Président

Le Secrétaire.

Steinmann

Louis Tallaix



Bonn. 11 Fev. 74.

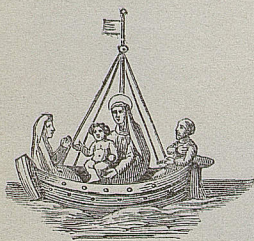
M. le Baron de Hatz.

N^o 752

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission d'histoire a consenti volontiers à la prise photographique de deux tableaux de Sallaert ~~de la collection~~ que cette opération puisse se faire dans les Salles du même musée.

Nous avons appris sans doute que la Commission des Sec. Præmiers de l'Egl. de N. D. de l'abbaye a été autorisée par arr. royal en 31 Décembre 1873, en vertu d'un Ministre du 26 Janvier. Or il sera donc désirable que cette affaire soit réglée avec promptitude et finisse par la conclusion des pièces nécessaires pour la liquidation du prix d'achat de ces ouvrages. Nous nous en sommes assurés l'abbé de la Commission de recommander que le contrat et les déclarations dont la formule a été transmise à Mr. Stengelmeier, le 18 Sept. 1872 —, soient chacun le plus tôt possible.

Veuillez agréer M. le Baron



ÉGLISE DE NOTRE-DAME, AU SABLON.

✠ Bruxelles, le 10 mai 1874

N° 752

M. le Secrétaire, à l'Église
de Notre-Dame, au Sablon,
à Bruxelles.

Je vous prie de bien vouloir
me faire connaître si vous
avez reçu la somme de 100 francs
qui vous a été versée par
M. le Secrétaire, à l'Église
de Notre-Dame, au Sablon,
à Bruxelles.

Y. de la Haye

Brux. 12 Mars 1874

à Mr. le Baron de Hooz

Je viens de recevoir
les deux pièces ci-jointes
que vous m'avez fait
l'honneur de m'adresser
mais je vous prie de vouloir
bien remarquer que ces deux
actes doivent être fournis
en triple expédition ainsi
que je l'avais recommandé
dans la lettre adressée le
18 Septembre 1872, à
Mr. Kings Chamber, Vice-Président
du Comité de fabrication des
l'Eglise de N. D. au Sablon.
Il sera sensible de ne pas
perdre de vue que l'un des
des trois expéditions du
contrat (N^o 394) devra être
écrite sur un timbre de
dimension de 44 centimètres
afin de pouvoir être

Remise aux formalités de
l'enregistrement après la
signature des deux parties
contractantes.

Reçu. M. de la Roche
O'ap. de ma Com. de la Roche.

Le Secrétaire
Ry

ÉGLISE DE NOTRE-DAME, AU SABLON.

✠ Bruxelles, le 21 mai 1873



N^o 752

Votre avec mille cord salons
cher Marius & j'ai, m'd M.
le O'èi. set. - Repare
l'om. fin,
V'èi. don vos tron
expres. tron, l'un par timbre,
V'èi. l'èi. l'èi.

OK

Breux. 21 Mars 1844
à M^{re} le B^{on} de Hoody.

N^o 752

Je regrette vraiment de
devoir avoir renvoyé de nouveau
le contrat et la déclaration
concernant la refonte des
C^{on}spicuous de l'Eglise de
Sublen. — Je me suis donc
bien mal expliqué; j'ai
croyais cependant avoir
demandé de faire faire le
contrat et la déclaration
en triple expédition pour
chacun de ces actes.
Seulement l'une des trois
expéditions du Contrat
(N^o 399) Port être écrite sur un timbre
de dix sous de l'Autriche.
Je vous serais obligé
M^{re} le Baron, de recommander
le prompt envoi de ces
pièces au Ministre sur s'il
y avait de nouveau retard.

Je ne saurais répondre que
les fonds qu'on ne fit en
autre emploi des fonds
réservés au budget de 1843
pour le paiement des créances
en question.

Très bien dévoué.

Brux. 31 Mars 1874

à Mr. le Ministre de
l'Intérieur.

Comme suite à l'auto-
risation contenue dans votre
dépêche du 22 Juin 1872,
et ^{en} des Beaux-Arts,
N^o 8482, nous avons
l'honneur de vous adresser
en double expédition, le
contrat et la déclaration
concernant l'achat, au
prix de 150 francs de six
pennaux de l'Ecole flamande
du consensus du ^{l'}Oratoire
cédés au Musée par le
Conseil de fabrique de
l'Eglise de N. D. au Sablon.
Nous vous prions, M^{le}
Ministre, de vouloir bien
faire agréer au nom de
cette administration le
somme indiquée ci-dessus,

imputable sur le faiso
de l'Exercice 1873 et
d'après La Présidence
Le Secrétaire. L. J.
M

Schaeffer. Bruxelles, le 9^e Fev^r 1844.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

752

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-inclus, en triple expédition,
l'état de ce qui m'est dû
pour la restauration des six
panneaux peints par
Van Orley. Je ne sais si la
rédaction en sera bonne? Dans
le cas où ces notes ne seraient
pas dans les formes voulues, je

A Monsieur Sténon, ^{vous}
Secrétaire des Musées Royaux
de Bruxelles.

vous serais bien reconnaissant
si vous vouliez bien me
indiquer les changements
qu'il y faudrait faire.

Veuillez agréer, Monsieur,
la nouvelle assurance de ma
considération, bien Distinguée,

Ch. de Caunes



Bruxelles, le 26 ^{bre} 1872

N^o 525

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 752

Loin de nous, Messieurs, la pensée de ne
pas trouver fondées les raisons qui vous ont portés à
ne point faire restaurer les toiles de Van Helmont
et Dekker qui ont fait l'objet de votre lettre du
6 de ce mois, N^o 752. Nous vous remercions des
détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer à ce
sujet.

Le récit contenu dans notre réponse du 8 ^{bre} et
N^o 518 et dont nous maintenons l'existence, se rap-
portait aux pourparlers qui avaient eu lieu officien-
sement entre nous et M. M. vos Délégués, parmi
lesquels se trouvait feu M. Navez, M. Etienne Leroy,
expert du musée, encore vivant, les accompagnant.

Ce ne fut qu'à la suite de ces pourparlers (1)
que le Conseil de Fabrique fut saisi de l'affaire; et
que la pétition fut ensuite adressée au Ministre de la
Justice par lettre du 14 avril 1862, N^o 14.

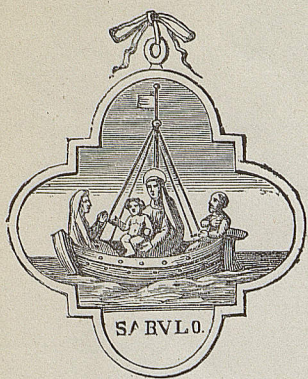
Nous prenons la liberté de vous recommander le tableau de
Dekker, à cause des portraits des Doyens du Serment de St-Georges
et de 2 bienfaiteurs de l'église qui y figurent, à savoir un
Brant, sire d'Aysean (des batons de Jean III duc de Brabant)
et Jean C. Serclaes, Bourgmestre de Bruxelles en 1618.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments
les plus distingués.

Le Président,
Vingthambes.

(1) Il remontait à 1859 puisque
c'est alors que M. Et. Leroy voulut
bien envoyer en dépôt les tableaux, enlavis
du Chœur, lors des travaux de restauration
entrepris à cette époque.

Messieurs les Président et Membres
de la Commission du Musée royal,
Bruxelles.



Bruxelles, le 18 Octobre 1875.

N^o 518

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 752.

Messieurs,

Lorsqu'en 1862 nous cédâmes à l'État, par votre intermédiaire, diverses toiles que possédait la fabrique de N. D. au Sablon, nous fûmes amenés, dans la négociation qui était presque terminée, à vous remettre dans Van Helmont entre les tableaux de Michel Van Coxie, G. De Croyer et H. De Kleuk.

Ce qui nous détermina, ce fut l'insistance que mit l'estimable M. Navez à obtenir, pour les faire restaurer et placer au musée, les deux toiles du peintre Bruppellois, Mathieu Van Helmont, dont ledit musée ne possédait aucune œuvre.

Enfin nous cédâmes encore, par dessus le marché, et pour les mêmes intentions, un Lancelot Blondeel qui n'était pas représenté au musée de Bruppelles, que nous avions un jour retiré du milieu de vieilles boiseries, et qui, grâce à nous, fut ainsi préservé de destruction. Cette toile remarquable, qui est aujourd'hui l'un des joyaux de nos collections, avait été collée, au siècle dernier, sur une porte d'armoire, non sans détérioration.

Nous en avons orné notre Salle d'administration et vos Délégués nous engageaient vivement à la faire restaurer, ce que nous défendait l'insuffisance de nos ressources.

Messieurs les Président et Membres
de la Commission administrative du Musée
à Bruxelles.

Le tripas et l'assomption de la Sainte Vierge par Michel
Van Coxie et par l'illustre G De Crayer, parfaitement restaurés
par vos Soins, figurent honorablement dans vos nouvelles galeries,
mais nous avons regretté de n'y trouver ni les 2 toiles de Van-
Helmont, ni celle de De Klerck, bien que cette dernière repré-
- sente les portraits, d'une manière remarquable, de deux bien-
-faiteurs de l'Eglise du Sablon, Messire E Seulers, Benjamin
de Bruxelles, en 1618 et N.....

Nous prenons la liberté, Messieurs, de vous demander
de vouloir bien ordonner également la restauration de ces deux
tableaux, bien qu'ils soient peut-être à vos yeux d'un
mérite secondaire, mais ne sont-ils pas dignes de prendre place
au musée de Bruxelles, ville natale de ces deux artistes.

Veuillez me voir, Messieurs, dans ce réféé, qu'un
souvenir d'estime auvée à l'estimable professeur, M. Navez,
qui nous avait si fréquemment dispensé beaucoup de bienveil-
- lance, car il s'intéressait à l'Eglise dont l'administration
nous est confiée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments
les plus distingués.

Le Président,

Wingmaers.

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

—oXo—

N° 752

Annexe

Bruxelles, le 5^e Nov^{bre} 1875.

à M. M. les Membres du
Conseil de fabrique de
l'Eglise de N. D. au Sablon,
à Bruxelles

M. M.

Répondant à votre lettre
du 8 de ce mois, N° 518, nous
avons l'honneur de vous faire
remarquer que c'est à tort que
le Conseil de fabrique de l'Eglise
de N. D. au Sablon considère les
deux tableaux de Van Helmont
ainsi que celui de Lancelot Blondeel
comme n'ayant pas, dû la prime,
été compris parmi les ouvrages
qu'il s'agissait d'acquies pour
la cession de l'Etat. — La
correspondance échangée entre le
Conseil de fabrique & le Ministre
pour enlever aucun doute à ce sujet.
et la lettre que nous écrivîmes le 14
Avril 1862 ^{pour solliciter l'acquisition} (du Département de la
Justice, mentionne également
les deux Van Helmont & le Lancelot
Blondeel au nombre des œuvres
qui ont fait l'objet de la conven-
tion intervenue ~~entre~~ ^{entre} l'Eglise
du Sablon & le Ministre de l'Etat.
Il est donc évident que dès le
début des négociations les trois
tableaux prémentionnés ont été
compris dans le lot acquis par
l'Etat.

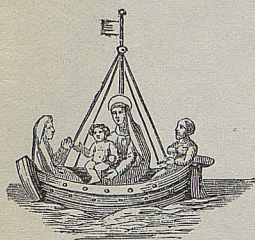
Après un examen attentif
des deux toiles de Van Helmont,
la Commission a été amenée à reconnaître
qu'elles se offraient par, sous la
suspension artificielle, un intérêt
assez marqué pour les faire figurer
dans la Galerie. - D'un autre
côté, les renseignements recueillis
sur leur état de conservation a
eu pour résultat de constater
que les procédés employés pour
leur nettoyage et l'abandon dans
lequel elles ont pu être laissées
pendant longtemps, avaient
produit une telle altération de
la couleur qu'on ne pouvait
plus espérer de les restaurer
avec quelque succès. - En
conséquence, le Gouvernement prit
la résolution de les utiliser à la décoration
décorative de l'Eglise d'Orléans.

Le tableau de De Clerck ne
figure pas, en effet, dans la Collec-
tion du Musée, mais
il fait partie de la Galerie historique.
Les ouvrages composant cette
Section, déplacés provisoirement
à cause des travaux exécutés en ce
moment pour l'amélioration des
locaux du Musée, occuperont
ultérieurement un autre
emplacement.

Nous vous prions, M. le
Président, d'agréer l'assurance de notre
haute et distinguée
Le Président
Le Secrétaire.
P. S.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME, AU SABLON.

✠ Bruxelles, le 22 8^h 1875



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

752

cher Monsieur

Ne pourriez-vous m'indiquer le
nom du bienfaiteur de l'église qui
figurerait sur le tableau de l'œuvre
en face de l'œuvre ? 7^e Serait-ce ?

Je n'ai rien de remarquable
dans ce tableau, mais j'ai vu
deux la dernière.

Très bien dit

B. J. J. J.

C'est la permission du Musée
Vague

752



Bruxelles le 22 Avril 1861.



Messieurs, 752

A différentes reprises, l'honorable Monsieur Navet a appelé notre attention sur la nécessité de faire examiner, restaurer et placer plus convenablement des toiles qu'il attribue à Vanpelmont et qui décorent le partie supérieure des portails du transept à gauche du maître-autel.

Ces portails d'un mauvais style et mal construits devront disparaître et faire place à d'autres édifices plus conformes aux exigences de l'art ogival et servant mieux de clôture contre l'introduction du froid extérieur.

Nous les eussions déjà enlevés, si nos ressources le permettaient. Nous nous rendrions en aide sur ce point en acquérant pour le Musée de l'Etat les toiles que nous a recommandées l'honorable Monsieur Navet: le prix que nous en retirerions servirait à la construction d'un nouveau portail en bois de chêne, dans l'ornementation duquel, elles ne peuvent être utilisées.

Nous priant, Messieurs, de prendre cette demande en considération, nous vous offrons l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire,

Alphonse Wauters

Le Président,
de l'Académie des Beaux-Arts

Messieurs les Membres de la Commission du Musée de l'Etat,
à Bruxelles.

752

Berna. le 11 Juillet 1861

au Conseil de fabrique de l'Eglise
de N. D. des Victoires
à Bruxelles

Nous regrettons d'arriver
à vous informer, en réponse
à votre lettre du 22 Août 60,
que la Commission Administrative
n'a pas eu provision
acquies pour le don de
l'Etat les deux tableaux de
Van Helsumt qui décoraient
les portails de l'Eglise de
N. D. des Victoires.

La Com^{mission} verrait cependant
avec plaisir que ces peintures
fussent conservées avec soin
et replacées commodément
dans l'Eglise. Elle veut
en conséquence, d'appeler son
attention sur l'attentive de M^{onsieur}
de l'Administration de l'Intérieur
en lui recommandant de vouloir
allouer un subside afin de
pouvoir faciliter la restauration
de ces tableaux, à la condition

qui elle occupent ses complaisances
communes avec elle dans
notre Eglise.

Reverend sign. M. P. P.
de nos C. de nos distingués.

Le Président.

Le Secrétaire.

St

St

M. 11 Juillet

à M. le Ministre de l'Intérieur

Le Comité de fabrique
de l'Eglise de N. D. de la Victoire
à Bruxelles nous a
proposé par M. L. de la
en copie de céder au clergé
deux bâtons de Van Houten
qui décoreront les portes de
notre Eglise.

La Commission se'af

pour juger ~~en fait~~
à propos d'acquiescer et
permettre, mais elle a pensé
qu'il serait désirable qu'elle
fussent conservés avec soin.
En appelant votre attention
sur ce point, nous avons
l'honneur, M. le Ministre,
de vous proposer d'allouer
un subside au Comité de
fabrique afin de l'aider
à faire restaurer ces ouvrages
à la condition de les placer
ensemble convenablement
dans l'Eglise de N. D. de
la Victoire.

Ag.

Le Président

Le Secrétaire

St

St

Eglise de Notre dame
du Sablon

Bruxelles le 16 Août 1861

Conseil de fabrique



Monsieur le Ministre

L'arrêté royal du 6 Octobre 1815 stipule que certains tableaux enlevés sous l'empire aux églises de Belgique et envoyés à Paris seraient restitués aux gardiens des églises où ces tableaux se trouvaient autrefois, pourvu que ces édifices servissent encore au culte.

Malgré des réclamations répétées, nous n'avons cependant pu obtenir la restitution de ces tableaux représentant :

- 1^o la procession instituée par l'Infante Isabelle, par Salles
- 2^o le serment tirant à l'escalier avec l'Infante Isabelle, par L...
- 3^o le jugement dernier (François Floris)

D'autres tableaux, par exemple : le triomphe de la Vierge par Coxie, la Sainte Vierge adorée par les doyens du grand serment, et un Christ en croix nous ont seuls été restitués.

Nous espérons Monsieur le Ministre, que dans votre équité bien connue vous tiendrez compte de cette nouvelle réclamation.

Que si l'Etat Belge tient à conserver ces différentes toiles nous consentions à en accepter la valeur représentative, et à les laisser définitivement au Musée de l'Etat. Le prix que nous en retirions serait exclusivement consacré aux dépenses de tout genre qu'exigent les travaux entrepris à l'effet de restituer à l'Eglise de Notre-dame du Sablon le caractère magnifique

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à Bruxelles

qui lui avaient donné ses constructeurs au moyen
âge, si tristement méconnu pendant les deux siècles
qui ont précédé notre époque de rénovation politique
industrielle et artistique

Le texte de l'arrêté royal du 6 Octobre 1815 était
formel, Monsieur le Ministre, et nous ne
compréhendons pas comment l'on a pu alors nous
refuser la restitution de tous les tableaux qui étaient
l'église du Sablon avant l'arrivée des Français
en Belgique.

Nous ne doutons pas, monsieur le Ministre,
que reprenant l'examen de cette affaire, vous ne
vous décidiez à reconnaître vos droits, et à accueillir,
si vous desirez conserver les tableaux au Musée
de l'Etat où il sont fort bien, la proposition
transactionnelle que nous vous faisons dans
l'intérêt de travaux qui méritent aussi votre
bienveillance paternelle et éclairée

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de nos sentiments les plus distingués

Le Président

/signé/ De Rudder de Le Lokeren

Le Secrétaire

/signé/ Borquet.

Eglise de Notre Dame
du Sablon.

Conseil de Fabrique.

Bruxelles, le 15 ^{g^{re}} 1861.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 752

Messieurs

A l'époque du commencement des travaux de restauration entrepris dans le chœur de l'Eglise de Notre Dame du Sablon, nous avons dû enlever 4 grandes toiles, représentant d'une part les Doyens du Grand-serment de l'archevêque en adoration devant le Christ crucifié et la S^{te} Vierge, d'autre part le trépas de la Mère de Dieu.

Par crainte de dégradation nouvelles nous avons déposé ces belles toiles, qu'on attribue à Coxie et Crayer, chez M. Etienne Leroy, dans l'espérance de pouvoir les faire restaurer; mais nous devons reconnaître aujourd'hui que nous n'y pouvons raisonnablement songer, et elles encombrant donc inutilement l'atelier du S^r Leroy.

Bien que ces tableaux intéressent l'histoire de l'église, ancienne chapelle du Grand Serment, nous devons reconnaître que même, après les avoir restaurées, nous n'avons pas une place convenable pour les faire rentrer dans l'église; et nous nous demandons dès lors si nous ne serions pas justifiés en vous proposant d'en faire l'acquisition, pour les placer à côté d'autres toiles provenant également de notre église, et qui figurent honorablement au musée historique, à devoir les dons

et M. M. les Membres du Musée de peinture
à
Bruxelles.

tableaux représentant le tir de l'arbalète par
l'Infante Isabelle et la procession instituée
par elle à ce sujet?

Vous pourriez en même temps acquérir
pour le musée deux tableaux attribués à
Vanhelmant, qui décoreraient les portails la-
téraux que nous comptons réédifier, et un
rare Ranscelot Blondeel délaissé dans nos
magasins, sans que nous puissions lui
donner une destination.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assuran-
ce de nos sentiments les plus distingués.

p. Le secrétaire

J. M. Schody

Le Président
de Rudder et de Lohrey

Copie
Commission royale
des
Monuments

N° 2463

2 Ans.

Bruxelles, le 5 Décembre 1861.



à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Le bureau des Monumens de l'Eglise de N. D. du Sablon, dit qu'il ne peut prendre à sa charge les frais qui résulteraient du déplacement des deux grands tableaux attribués à Van Helmont, dont il s'agit dans votre Décret du 30 Novembre dernier, Décret général des Beaux-Arts.

Or, M^{le} le Com. ces ouvrages se trouvant à une grande élévation et il est impossible de vérifier leur état, de déterminer les réparations nécessaires, avant qu'ils soient déposés sur le Sol.

Comme le bureau des Monumens de l'Eglise de N. D. du Sablon, en outre, que dans aucun cas, il ne dépensera la plus minime somme pour la restauration des dits tableaux qui, à son avis, n'offrent qu'un intérêt secondaire nous croyons devoir proposer l'ajournement de toute décision jusqu'au moment où on s'occupera de la partie de l'édifice que les tableaux dont il s'agit occupent.

Vous joignons, M^{le} le Com. les deux pièces que nous vous envoie sous communication et nous vous prions d'agréer etc.

Le Secrétaire.
(Signé) Jules Dugué.

Le Vice-Président
(Signé) J. F. Wauw.

MINISTÈRE

de

D'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3741
10,755

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 décembre 1861.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 752

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 11 juillet
N^o 752, j'ai l'honneur de vous communiquer un
rapport que la Commission royale des monuments
m'a adressé, sous la date du 5 de ce mois,
N^o 2463, relativement aux deux tableaux attri-
bués à Vanhelmont, que possède l'église
de Notre-Dame-au-Sablon.

Conformément aux conclusions du rapport,
je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le
moment d'allouer un subsidé pour la restau-
ration de ces deux toiles.

Je vous prie de me renvoyer le rapport
ci-joint.

Agrées, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alexandre Beernaert

La Commission administrative
du musée royal de peinture &c.

Janvier
Brussels, 4 Décembre 1862

à M. le Ministre des
Intérieur.

Conformément à une décision
exprimée par votre lettre du
14 Décembre 1862, D. n. 3741, des
Beaux-Arts, N. 10755, nous
avons l'honneur de vous
envoyer le rapport que le
Commissaire royal des Monu-
ments nous a fait parvenir
relativement aux deux
tableaux attribués à Van
Hedden que possède l'Église
de N. D. du Sablon, à Bruxelles.

V. g.

Le Président
Le Secrétaire.

J. J. Van der
Stapel

Copie du devis envoyé à la Commission Royale des Monuments
et relatif aux travaux de restauration à exécuter aux tableaux
suivants appartenant à l'église Notre Dame des Victoires au Sablon.

Michel Van Coxcie = La Mort de la Vierge = Sur Bois Hauteur
? Mètres 40 C^{ts} Largeur ? Mètres 40 C^{ts}. Descamps vie des peintres
Tom 1^{er} Page 57.

Cette riche composition, une des meilleures productions du maître
fut transportée au Musée Napoléon où elle figura jusqu'en 1815,
époque à laquelle elle fut renvoyée à la Belgique.

Cette peinture a beaucoup souffert par suite de son exposition au
sol pendant une partie de l'été et de l'hiver à l'humidité.

En plusieurs endroits, la couleur est écaillée et tombe du panneau,
principalement dans les draperies de la Vierge le manteau de S^t Pierre
et des saintes femmes et dans d'autres parties de la composition.
De grossières restaurations se remarquent dans la tête de la Vierge
et celle d'un ange; les pieds et les mains ont été refaits ainsi que des
parties moins importantes de la composition.

Les travaux de restauration à faire pour conserver cette oeuvre consis-
teraient à refaire soigneusement les parties soulevées de la préparation,
à enlever les mauvais repeints susceptibles de l'être et à repointiller
le tout avec soin.

Les dépenses s'élèveraient à fr 1450 ..
Du même = La descente du S^t Esprit sur les Apôtres

Ce panneau a également souffert et de nombreuses parties de couleur
en sont tombées, d'autres écaillées sont prêtes à se détacher de la
préparation.

Il nécessiterait les mêmes soins que le premier sujet et la dépense
s'élèverait à fr 750 ..

Michel Van Coxcie = L'Assomption de la Vierge

Cette composition a moins souffert que les précédentes, mais la
couleur se détachant également, doit être refaite et restaurée en
plusieurs endroits.

La dépense s'élèverait à fr 500 ..

Les revers des deux tableaux ci dessus offrent beaucoup d'intérêt.
Ils représentent des portraits en pied et de grandeurs naturelles
de deux nobles personnages richement vêtus, Doyens de la confré-
rie des Arbalétriers agenouillés devant un prie-dieu.

À reporter fr 2700,

Sous le rapport de l'exécution ces peintures peuvent être
qualifiées comme les meilleures œuvres de Michel Vermeer dans
ce genre

Malheureusement ces portraits ayant été accrochés à la muraille
sont gravement détériorés. De nombreuses parties de couleur man-
quent et doivent être restaurées

La dépense à faire pour remettre ces deux tableaux en parfait
état s'élèverait à

1550,

Ces panneaux mesurent chacun 2 M^{tr} 40 C^m sur 1 M^{tr} 10 C^m.

Gaspar de Crayer Peint dans Descamps Vie des peintres
Tom 1^{er}.

L'artiste a représenté dans cette belle production les portraits de
13 personnages de distinction agglomérés et sous l'invocation de la
Vierge que l'on voit dans le haut du sujet.

Les panneaux sont des joints et la couleur commence à s'écailler.
Ils devraient être rejointés, la préparation refaite et le tout restau-
ré avec soin.

Les frais s'élèveraient à

850,

Total francs

5100,

Bruxelles, le 7 Février 1862



Messieurs

Conformément à votre désir, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la copie du devis remis à la Commission Royale des monuments et relatif au frais de restauration que nécessiteraient les tableaux appartenant à l'Eglise de Notre Dame au Sablon.

Comme j'ai eu l'avantage de vous le dire verbalement le bureau des Marguilliers m'a autorisé à vous céder les sept tableaux suivants au prix minime de Trois mille francs, vu l'état déplorable dans lequel se trouvent ces objets, par suite de l'incurie et de la négligence des dépositaires de ces oeuvres d'art lesquelles depuis leur retour de Paris en 1815 sont restées à découvert exposées au soleil, à la poussière, et aux autres inconvénients de la température ordinaire des Eglises. Ces tableaux sont :

- 1^{er} Michel Coxcie - La Mort de la Vierge.
- 2^{er} La Descente du Saint Esprit sur les apôtres

A Messieurs les Membres de la Commission
du Musée Royal de Peinture et de Sculpture

- 3° L'Assomption de la Vierge
4° De Crayer. Portraits des Doyens de la confrérie des albautriers
5° De Clerck. D'autres membres de la même confrérie
6° A 7° Deux Van Kellenmont décorant le portail de l'Eglise

Après, je vous prie, Messieurs, l'assurance de mes senti-
ments respectueux.

Etienne De Roy

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 752

752.

Brux. 23 Mars 1862

à M^{lle}. Lucienne Duf
Conseil de Fabrique des
1^{re} Eglise de St. Denis
Vestiaire, au Sablon
à Bruxelles.
Mess.

La Commission d'art en
examinant les tableaux dont
vous lui proposez la vente
par votre lettre du 15 9^{bre}
dernier, a constaté avec un
vif regret le déplorable état
de dégradation dans lequel
ils se trouvent et elle ne
s'est pas dissimulé que leur
conservation nécessitera une
dépense très considérable.
Cependant, afin de préserver
ces peintures d'une destruc-
tion prochaine, la Commis-
sion est décidée à les acqui-
rir pour la somme, une prime
totale de trois mille francs.
que M^{lle}. Et^{re} Leroy nous a
proposé en votre nom. Les
tableaux qui font l'objet
de la présente cession

compréhension :

1^{re} Un triptyque de Michel Corie représentant : la Mort
de la Vierge. Les deux volets ont pour sujets
La fête de la Pentecôte et l'Assomption de
la Vierge. Sur les revers de ces volets
sont figurés deux portraits en pied
de dignes du Grand Sermont.

2^{es} Deux tableaux : l'un de De Cruyck, l'autre de De Klerck
représentant, chacun deux Portraits de
dignes de la Confrérie des Arbalétriers.

3^{es} Deux toiles de Van Heelmont d'écrivant actuelle-
ment les portraits latéraux de l'Eglise
du Sublon.

4^{es} Un tableau de Ranselot, Blondel.

La Commission soumettra
immédiatement l'achat de
ces ouvrages à l'approbation
de M. le Procureur d. l. D. l.
Nous voudrions bien, M. l'Esq.,
de votre côté faire auprès
du Département de la Justice
les démarches nécessaires
pour régulariser la copie
dont il s'agit.

Nous vous prions

M. l'Esq. de vouloir bien
nous adresser la réception
de la présente & d'agréer
l'assurance de notre
Cordialement distingué.

Le Président.
Le Secrétaire.
F. J. Nadey

Bruxelles, le 14 Avril 1862.

Eglise de Notre Dame
du Sablon

Conseil de Fabrique.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 752

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 23 Mars dernier la commission royale du musée de peinture etc. de Bruxelles offre de nous reprendre pour la somme de 3000 francs les tableaux suivants:

- 1^o Un triptique de Michel Coxe, représentant la mort de la 8^{te} Vierge, avec ses deux volets sur lesquels sont figurés deux portraits en pied de doyens du grand serment.
- 2^o Deux tableaux par Crayer et De Clerck représentant également des portraits de doyens du même serment.
- 3^o Deux toiles de Van Helmondt.
- 4^o Un tableau de Ranclet Blondel.

Les toiles se dégradent à vue d'œil, Monsieur le Ministre, et nous ne pourrions songer à les restaurer, bien que M^r Noyz nous y eût plusieurs fois engagés. Les ressources de la fabrique étaient insuffisantes, quelque prix qu'elle attachât à la bonne conservation de ces objets qui rappellent la construction et l'histoire de l'Eglise par le grand serment.

Il me paraît d'ailleurs ils étaient mal placés dans une église de style ogival. C'est donc un acte de bonne administration de les céder à l'Etat qui peut les faire restaurer, lui, convenablement, et les placer à son musée historique, à côté d'autres tableaux provenant déjà de la chapelle du Grand Serment, et au sujet desquels nous avons des réclamations à élever. Nous croyons donc pouvoir solliciter de votre autorité la permission d'accepter les propositions de la commission du Musée et de lui céder les tableaux dont elle conseillera au ministère de l'Intérieur de faire l'acquisition; les sommes qui proviendront de ce marché seront exclusivement consacrées aux travaux d'embellissement intérieur qui ornaient l'Eglise et notamment aux peintures murales, vitraux etc.

A Monsieur Vesch, Ministre de la Justice.

Mais le prix qu'elle offre est-il bien en rapport avec le nombre et l'importance des objets à céder à l'État?

Les objets sont, il est vrai, dans un mauvais état: la restauration en sera probablement coûteuse, mais ne dépassera pas la somme de 5000 francs: or il faut avouer que les sept ballons qu'il s'agit d'aliéner valent bien plus que 2000 francs.

S'ils étaient en bon état, ils auraient, indépendamment de leur prix historique, une valeur pécuniaire de 12 à 15 000 francs.

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien insister auprès de Monsieur votre Collègue, le Ministre de l'Intérieur, pour qu'il augmente le prix qu'a fixé la commission du musée, moyennant laquelle majoration nous renoncerions à toute prétention du chef de la réclamation ci-jointe que nous avons pris la liberté de lui adresser le 16 août 1861.

Le Président,

De Rudere de Ce Lokeren.

Le Secrétaire,

[Signé] Bosquet.

Brux. le 16 Juin 1862

à Mr le Ministre de l'Int^r.

752
1 Ann.

Le Commission administrative
du Musée royal a examiné
les six tableaux suivants
que le Conseil de fabrique de
l'Eglise de St. D. des Victoires
au Salon a dû faire acheter de
chaque par suite de travaux
de restauration exécutés dans
cette partie de l'édifice.

1^o Michel Coxie. Triptyque dont le panneau principal
représente la Mort de la Vierge - Les
deux volets ont pour sujets: La fête
de la Pentecôte & l'Assomption de la
Vierge. Sur la reverse de ces volets
sont peints deux portraits en pied de
Doyens du Grand Séminaire.

2^o De Crayer. Portraits des Doyens de la Confrérie
des Verbalisiers.

3^o De Klerck. D'autres portraits de membres de la
même confrérie.

4^o 5^o - Deux grandes ^{toiles} tableaux de Van Helmond décorant
les parois de l'Eglise.

6^o Un tableau de Ranselot Blondeel.

Ces ouvrages ne pouvant
se placer dans l'Eglise, n'ont pu être
replacés dans l'Eglise, n'ont pu être

nouvelle Disposition Du Chœur,
le Conseil de fabrique aura ap-
pruvé qu'elle ne pouvant mieux
faire que de nous en proposer
la dépense pour la modique
Somme de 3000. — Lesquel-
les de ces fournisseurs sont très
dignes, notamment M.
Michel Comte & le Dr. Crupier,
autres leurs qualités d'exécution
elles sont également irréprochables
pour le rapport historique pour
les peintures qui y sont exécutées.
Seulement il est regret-
table que ces tableaux si beaux
soient dans un fâcheux état
de conservation. Leur restau-
-ration ^{serait} ~~serait~~ le projet ci-joint
dressé par M. Etienne Le Roy
à la demande de la Commission
Royale des Monuments, laquelle
l'Église du Sablon a eu l'in-
tention de faire restaurer
ces ouvrages. Cette somme
paraît-elle être élevée main-
s. l'en tient compte ^{de l'importance} du travail
long et difficile qu'il s'agit
d'entreprendre, on peut dire,
qu'elle n'est nullement exagérée.
Nous devons faire remarquer

+ occasionnera une dépense de 5000 fr.

au surplus qui eût été un avantage
naturel de cette dépense que le
Conseil de fabrique a consenti
à céder cette série de tableaux
pour une somme réellement
en deçà de leur valeur.

Pour estimer donc,
M. le Ministre, que l'acqui-
sition proposée est très avan-
tageuse pour l'Église et
dans l'esprit qu'elle ne
rencontrerait aucune objection
de votre part, nous avons prié
le Conseil de fabrique de faire
auprès de l'autorité compétente
les démarches nécessaires pour
régulariser la dépense dont il
s'agit.

Reçu. apr. M. le Ministre.
L'ap. de M. le Président

Le Secrétaire
J. B.

J. B. K.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3704
8482

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

7^e juillet 1862



Messieurs,

Comme suite aux propositions con-
tenues dans votre rapport du 16 juin
dernier, N^o 732, j'ai l'honneur de vous
informer que vous êtes autorisés à
acquérir pour les collections du Musée
Royal de peinture, les six tableaux
appartenant à l'Eglise de Notre Dame
du Sablon, que le Conseil de Fabrique
de cette église offre de céder à l'Etat,
moyennant une somme de trois
mille francs.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

W. de Beaufort

A la Commission administrative
du Musée Royal de peinture & de sculpture.

ÉGLISE

DE

Notre-Dame

du Sablon.

Conseil de Fabrique.

Bruxelles, le 18 *Jui. Let.* 1869

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o

N^o 35

Monsieur le Président

Je m'empresse de vous envoyer la
requête adressée à M^r le Ministre de
la Justice en date du 14 Avril, ainsi qu'une
annexe que j'avais oubliée de joindre à
la lettre, relative à la cession de tableaux,
qui vous en a été envoyée à la date du
14 *Jui. Let.*

Agreez je vous prie, Monsieur le
Président, l'assurance de ma parfaite
considération

Le Trésorier Secrétaire

M^r De Bony

ÉGLISE
DE
Notre-Dame
du Sablon.
—
Conseil de Fabrique.
—

N^o 33

Bruxelles, le 12 juill 1862

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 752

Monsieur le Président

Si nous n'avons pas répondu jusqu'ici à
votre lettre du 23 mars dernier n^o 752, c'est que
conformément au dernier paragraphe de votre lettre,
nous avions adressé à Monsieur le Ministre de la
Justice la requête ci-jointe sur laquelle nous
n'avions pas encore reçu de réponse.

Permettez-moi de remarquer, Monsieur le Président,
que lors des premières ouvertures faites au nom de
la commission du Musée, il n'avait pas été
question du tableau de Rancinet Blondel, et
que l'offre de 3000 francs ne portait que sur
le tableau de la Vierge, les 2 Van Helmont, le Crayer
et le De Blaeu. Nous serons obligés de nous en
tenir à l'offre première, mais la majoration du

A M^{re} le Président de la commission du Musée de l'État.

pour l'achat jusqu'à concurrence de 4000 francs
serait de nature à nous satisfaire pleinement.

Veuillez de votre côté, Monsieur le Président
vous montrer favorable à notre demande, et nul
doute qu'elle ne fut acceptée par M^e le
Ministre si elle pouvait obtenir l'approbation
de M^{ss} les membres de la commission du
Musée.

Veuillez agréer, M^e le Président, l'assurance
de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire
G^{de} le D^{re} Brongniart

Le Président
de l'Académie des Sciences

Brux. le 18 Août 1862

à M^{re} le Ministre de l'Instr^{on}
à M^{ell}. le Membre Du Conseil
de fabrique de l'Eglise D. N. D.
de Sablon, à Bruxelles.

Comme j'ai dit à notre lettre
du 23 mars d^o, nous sommes
à l'honneur de vous informer, que
M^{re} le Ministre de l'Instr^{on}
nous a autorisé à conclure,
au prix de trois mille francs,
l'achat du six tabl. aux effigies
de saint Jean l'Evang^l D. N. D.
de Sablon.

Ce n'est pas sans sou-
-venir que la Commission a reçu
communication de la dépêche par
laquelle le Conseil de fabrique
fait connaître qu'il eût dû
majorer de mille francs, le prix
d'achat, par le motif que le
tableau de Ranscelot Blondel
n'était pas compris dans cette
expression.

Nous ferons remarquer
à M^{ell}. que ce tableau, ainsi
que les deux Vase Helmsont, sont
désagréés cependant dans votre

Lettre du 15 ^{ème} 9^{ème} 1861 et qui 'au
suyet la réclamation émise
à ce sujet aurait dû être pro-
duite à la réception de notre
lettre du 23 Mars 87, qui
désignait les six tableaux
faisant l'objet de la cession
consentie par le Musée.

La Commission regrette,
M. le D^{re}, de ne pouvoir accueillir
votre nouvelle proposition &
elle vous prie, en conséquence
de vouloir bien lui faire con-
naître, dans le plus bref délai
vos intentions définitives après
qu'elle puisse, le cas échéant
adhérer à une autre destina-
tion du fonds qui 'elle tient
en réserve pour l'achat des
tableaux de l'Eglise des
Jacobins.

Respect. agr. M. le D^{re}.
l'esp. de ne pas vous en être dérangé.

Le Secrétaire
P. H.

Le Président

Bruxelles, le 18 Septembre 1868.



Monsieur le Président.

A la réception de votre lettre du 23 mars 1868 qui nous
encourageait à réclamer au Département de la Justice l'autorisation
de céder à l'Etat les tableaux pour lesquels nous offriés la somme
de 3000 francs, nous nous sommes empressés de faire cette démarche
en communiquant à M^e le Ministre notre réclamation du 16 Août
1861 adressée au Département de l'Intérieur concernant des toiles
retenues à notre préjudice par le Musée historique. Nous
demandions qu'à raison surtout de cette dernière circonstance le
Gouvernement pour légitimer le statu quo voulût bien majorer
de 1000 francs la somme que nous offriés pour nos autres
tableaux, mais notre lettre du 14 Avril contient littéralement
cette phrase: Nous croyons donc pouvoir solliciter de votre autorité
la permission d'accepter la proposition de la commission du
Musée. La copie textuelle de cette pièce nous a été adressée
par votre lettre du 16 Juillet dernier.
Il reste donc entre entendu que nous acceptons toujours la

A M^e le Président de la commission du Musée royal de Bruxelles

Donne de 3000 francs que nous offrons pour les tableaux
designés dans notre lettre du 23 mars 1862, y compris le
L. Grandjean Blondel que M. Miennet-Leroy notre expert
semblait avoir rejeté du marché, ce qui explique ce que
nous avons dit au sujet de cette toile

Je suis, après, Monsieur le Président, l'assurance
de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire

Hyacinthe De Brigny

Le Président.

de Puadrecte Lottin

Brux. 17 Xbre 1862.

à M^{ll}. le Président &
Membres du Conseil de
fabrique de l'Eglise P^{ar}oiss.
des Victimes, au Sablon
à Bruxelles.

M^{ll}ls.

Comme suite à la
communication contenue
dans v^{otre} L^{ettre}. Du 16 Septembre
d^{ern}, N° 38, nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir bien
faire déposer au Musée royal
les deux ^{tableaux} ~~tableaux~~ de Van Rethem
et le tableau de Sans celot
Blondeel qui font partie des
objets d'art cédés à cet Etabli-
ssement par l'Eglise du Sablon.
Les autres tableaux ont déjà
été remis à M^r. Etienne Le Roy.

Nous joignons à la présente
les ~~modèles~~ ^{modèles} du contrat et des
déclarations que nous voudrions
bien vous faire parvenir
revêtus de votre signature,
afin que nous puissions
réclamer pour le départe-

minist. de l'Intérieur les
procès de liquidation des
pays de ventes de ces villages.

Genell. agr. M. P. P. P.
De ces Com. très distingués.

Le Président,

Le Secrétaire
J. H.

J. H. V. V.

Modèle de Contrat
—

Modèle de Déclaration.
—

Le conseil de fabrique de l'église de N. D. du
Sablon, déclare qu'il lui est dû par le Musée royal de
Peinture et de Sculpture de Belgique la somme de
Trois mille francs (F. 3000) formant le prix de vente des
tableaux désignés ci après:

1^o Un Triptyque de Michel Coxie, dont le panneau
principal représente la mort de la Vierge. - Les deux volets
ont pour sujets: la fête de la Pentecôte et l'Assomption
de la Vierge. - Sur les revers de ces volets sont peints deux
portraits en pied de Doyens du Grand Serment.

2^o Tableau de De Crayer, représentant des portraits
des Doyens de la confrérie des Arbalétriers.

3^o Tableau de D. Wierck, représentant d'autres portraits
de membres de la même confrérie.

4^o Un grand tableau de Van Helmont, représentant: Jésus
guérissant un paralytique.

5^o Un idem par le même, représentant: Jésus guérissant
un sourd-muet.

6^o Un tableau de Lamselot Blondeel, représentant
St. Pierre sur sa chaire.

Bruxelles le 29 Décembre 1862

Le Secrétaire
J. De Bruyn

Le Président
de l'Académie de Peinture et de Sculpture

En ce jour, le Président de la Commission
a été élu à la somme de trois mille francs

Le Secrétaire.

J. K. K.

Le Président.

J. K. K.

Entre M^r Navez, Président de la commission
administrative du Musée royal de Peinture et de
Sculpture de Belgique, à ce spécialement autorisé
par M^r le Ministre de l'Intérieur, d'une part, et
M^r de Puudere de te Lokeren, Président du conseil
de fabrique de l'église de M. D. du Sablon, à
Bruxelles, d'autre part, il a été convenu ce qui suit:

Le conseil de fabrique dussit céder au Musée de
l'Etat pour la somme de Trois mille francs les
tableaux suivants.

1^o Un Triptyque de Michel Coxe, dont le panneau
principal représente la mort de la Vierge. - Les deux
volets ont pour sujets: la fête de la Pentecôte et
l'Assomption de la Vierge. - Sur les revers de ces volets
sont peints deux portraits en pied de Doyens du grand
serment.

2^o Tableau de Debrayer, représentant des portraits
des Doyens de la confrérie des Archambriers.

3^e Tableau De De Clerck, représentant D'autres portraits
De membres De la même confrérie.

4^e Un grand tableau De Van Helmont, représentant
Jesus guerissant un paralytique.

5^e Un idem par le même, représentant: Jesus
guerissant un sourd-muet.

6^e Un tableau De Lancelot Blondeel, représentant
St. Pierre sur sa Chaire.

Cette somme sera payée au conseil D. fabrique
D. l'église de St. D. du Sablon, après que les formalités
ordinaires D. la comptabilité auront été remplies

Bruxelles le 29 Décembre 1862

Le Président
de l'Ordre de la Lokeren

Le Président de la Com. D. l'église
de l'église royal de l'Ordre de la Lokeren
F. J. Van der



Entre M^{re} Mary, Président de la commission
Administrative du Musée royal de peinture et de
Sculpture de Belgique, à ce spécialement autorisé
par M^{re} le Ministre de l'Intérieur, d'une part, et
M^{re} de Quddere de de Lokeren, Président du conseil de
fabrique de l'église de St. G. du Sablon, à Bruxelles,
d'autre part, il a été convenu ce qui suit: Le conseil
de fabrique susdit cède au Musée de l'Etat, pour la
somme de Trois mille francs, les tableaux suivants:

- 1^{re} Un Ensemble de Michel Coxie, dont le panneau
principal représente la mort de la Vierge. - Les deux
volets ont pour sujets: la fête de la Pentecôte et
l'Assomption de la Vierge. - Sur les revers de ces volets
sont peints deux portraits en pied de Doyens du Grand-
Séminaire.
- 2^o Deux tableaux de De Weyer, représentant des Portraits des

Doyens de la Confrérie des Arbalétriers

- 3^e Tableau de G. Klerck, représentant d'autres portraits de membres de la même confrérie.
- 4^e Un grand tableau de Van Helmont, représentant Jésus guérissant un paralytique.
- 5^e Un idem par le même représentant: Jésus guérissant un sourd-muet.
- 6^e Un tableau de Lancelot Blondeel, représentant St Pierre sur sa chaire.

Cette somme sera payée au conseil de fabrique de l'église de N. D. de Sublon, après que les formalités ordinaires de la comptabilité auront été remplies.

Bourselles le 29 Decembre 1862

Le Secrétaire
H. G. Druys.

Le Président
de Puddere de Lokeren

Enregistré à Brumelle le 12 Janvier 1863
N. 30 - pt. 30 R. c. g.



Bourges le 29 Décembre 1862

N^o 752

Monsieur le Président

Je m'empresse de vous faire
parvenir, revêtus de nos signatures,
les contrats et les Déclarations que
vous nous aviez demandés par votre
Dépêche du 17^{rs}.

Truissay agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de mes
sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire du conseil d. fabrique

Henr^{ts} De Bruyn

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 752

L^r Armes

Brux. 14 Janvier 1863

a^c M^{le} le Ministre De
l'Intérieur

Comme J'ai eu l'honneur
de vous adresser une lettre du 7 Juillet 1862
D^{re} g^{re} de la Banque des
N^{os} 3704
8482, vous m'avez
l'honneur de m'en adresser
en triple expédition, la
déclaration ci-jointe
relativement à la somme
de 3000 francs que vous
vous proposez de verser
pour faire ligander les
papiers du Conseil des
fabriques de l'Eglise de
N. D. du Sablon, et
pour en faire de son tableau
ancien desquels pour
le clergé de l'Etat

V^{re}

Syr.

Le President

Le Secrétaire

W. H.

F. H. C.

ÉGLISE
DE
Notre-Dame
du Sablon.

Conseil de Fabrique.

Bruxelles, le 20 Janvier 1863

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 752.

N^o

Monsieur.

Les tableaux de Van Helmont M^r
Ransee M. B. D. S. que vous nous
avez demandés ont été déposés
à Musée. Veuillez se vous prie
votre côté tenir la main à ce que
cette affaire reçoive une prompte
solution.

Après, je vous prie, Monsieur,
à l'assurance de mes sentiments les
plus distingués
Le Secrétaire. Enés.
H. De Bruges

ÉGLISE
DE
Notre-Dame
du Sablon.

—
Conseil de Fabrique.

—
N^o 10.

Bruxelles, le 18 mars 1864



Messieurs

La fabrique de l'église du Sablon possède six panneaux peints dans le genre de l'école du Van Eyck, ils n'ont pour ainsi dire pas besoin de restauration.

Ils se trouvent en ce moment chez M. Etienne Leroy, expert du Musée.

Les ressources de l'église étant devenues insuffisantes pour couvrir les dépenses à faire pour la peinture murale du chœur, nous venons vous proposer d'acquiescer les six panneaux précités que nous serions disposés à céder à l'Etat pour un prix à convenir mais qui ne pourrait être inférieur à la somme de trois mille francs que nous offrirait probablement S. A. S. M^{gr} le Duc d'Anvers.

Si nous pourrions tomber d'accord, nous nous empresserions de solliciter du gouvernement l'autorisation requise pour réaliser cette aliénation.

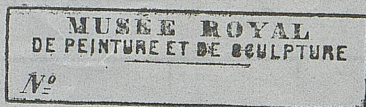
Recevez, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire
G. De Bruyn

Le Président
de l'Académie de la Littérature

A M. les membres du Musée royal de Bruxelles.

Bruxelles le 24 Mars 1864.



Mon cher Monsieur Simon

En réponse à votre lettre du 22 C^e,
j'ai le plaisir de vous informer que j'ai mis
à votre disposition les six panneaux
représentant des sujets saints appartenant
à l'Eglise du Tabern et dont M^r le
Baron de Hody propose la cession au Musée.
Je vous ferai remettre sous peu le
Catalogue de la vente Cels qui aura
lieu le 19 Avril prochain.

Croyez moi, mon cher Monsieur,
Votre dévoué serviteur.

Etienne Le Roy

Brux. 29 Mars 1864



M^r Etienne Le Roy

La Commission ad^{re} vous
prie de vouloir bien lui faire
connaître votre avis sur le mérite
la valeur & l'état de conserva-
tion de six panneaux anciens
que l'Eglise de N. D. du Sablon
offre de céder au Musée de l'Etat.

La Com^{me} vous prie également,
M^r. de lui ~~indiquer~~ le chiffre
desus le devis de la dépense
à faire pour la complète res-
tauration de ces panneaux.

Veuill. agr. M^r. l'ass.
de son C^{on}seil distingué

Le Secrétaire
V. B.

Bruxelles le 28 Mai 1864.



Monsieur le Président,

Ces six tabeaux de St Eglise du Sablon appartiennent à l'école Flamande du commencement du XVI^{me} Siècle, et me paraissent avoir quelque analogie avec les productions de Schoreel, maître auquel ils pourraient être dus.

Ces six panneaux formaient les volets d'un triptyque dont le sujet principal a disparu, ils méritent sous tous les rapports de figurer dans un Musée.

Bien que la peinture dans plusieurs de ces productions ait été fortement altérée par des dégradations, qui n'ont heureusement attaqué que légèrement les parties principales, elles peuvent être restaurées sans occasionner de trop grands frais.

A Monsieur Warez Président de la
Commission administrative du Musée royal
de Peinture

En tenant compte de l'état de dégradation de
ces six panneaux, je crois pouvoir en fixer la
valeur au minimum à la somme de Trois Mille francs.

Quant aux frais de restauration, j'ai l'honneur de
vous transmettre ci-joint copie du devis que j'ai adressé
le 9 Août 1859 au Bureau des Marguilliers de
l'église du Sablon, lorsqu'il s'agissait de les faire
remettre en état.

Veuillez agréer Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments respectueux.
Etienne Le Roy

Copie d'un devis remis le 9 Août 1859 au Bureau des
Marguilliers de l'Eglise du Gallon, et relatif à la restauration
des tableaux appartenant à cette Eglise :

Les portes des armoires de la sacristie de l'Eglise sont ornées de
six tableaux exécutés au XVI^{ème} siècle, d'un beau style et d'un fini
précieux.

Quelques uns de ces sujets ont subi de graves détériorations, la
couleur en a été grattée avec un instrument tranchant, ils
reclament des réparations urgentes dans l'intérêt de leur conser-
vation, ce sont :

1^o Saint Roch auquel un ange apparaît; quelques
parties sont écaillées et entées, à nettoyer et à restaurer 60 „

2^o S^t Roch en prison à qui le geôlier apporte à
manger; ce panneau a souffert et a été mal res-
tauré, à remettre en état 110 „

Ces deux tableaux d'une exécution moins soignée
que les N^{os} 3, 4, 5 et 6 formaient les revers de deux
de ces panneaux.

3^o Le Baptême de S^{te} Catherine; de nombreuses
parties de la peinture ont été grattées et entées, à
restaurer complètement. 150 „

4^o Le Mariage mystique de S^{te} Catherine; de
nombreuses et graves détériorations existent dans
les draperies de la Sainte ainsi que dans d'autres
parties du sujet. 200 „

5^o Le feu céleste détruisant l'instrument préparé
pour le supplice de S^{te} Catherine.

Ce tableau a été maltraité par le nettoyage et de
mauvaises restaurations 220 „

à reporter francs 740 „

Report francs 740 ,

6^e Le Martyre de S^{te} Catherine; la couleur a
été grattée dans la figure de la sainte et celle du
bourreau qui est très endommagée, à nettoyer
et à restaurer avec soin 130 ,

N. B. Dans ces frais n'étaient pas compris les travaux de
menuiserie, tels que parquetage des panneaux qui
pourraient s'élever à environ 25 francs par panneau. 150 ,

~~~~~  
Total francs 1020 ,  
~~~~~

52

Brux. 4 Juin 1864

à M^{lle}. le Président de
l'Assemblée du Conseil de
fabrique de l'Eglise de
N. D. du Sablon,
à Bruxelles.

La Commission admi-
nistrative a examiné attentive-
ment les Sea propositions que
l'Eglise de N. D. Du Sablon
offre de céder au service de l'Etat.
Elle a l'honneur de vous
informer qu'elle est disposée
à les acquiescer, si le Conseil de
fabrique consent à les lui
céder, vendre pour la somme
de 1500. fr. qui lui paraît
être le prix maximum quel
l'on peut attribuer à cet
peinture, en regard à l'état
d'étégradation dans lequel elle
se trouve et ~~ce qui~~ qui
occasionnera au service son
service de dépenses dont
il convient de tenir compte
dans la fixation de la valeur
administrative de ces ouvrages.

Reste à voir

752

primus, et c. de vouloir
bien vous faire connaître
notre décision au sujet de
l'affaire ci-dessus, après qu'en
ce cas, d'acceptation de votre
part nous pourrions solliciter
auprès de M. le Ministre de
l'Intérieur l'autorisation
nécessaire pour conclure
définitivement, et ce, etc.

Agn. et c. de M. le M.

Le Président

Le Secrétaire.

V. M.

F. J. ex. v. M.

ÉGLISE
DE
Notre-Dame
DU SABLON.

Conseil de Fabrique.

N^o 34

Bruxelles le 28 juill 1864



Messieurs

Nous avons l'honneur de vous accuser réception
de votre lettre Du 16 juin dernier n^o 752.

Comme nous vous le disions dans notre lettre Du
18 mars 1864 n^o 11 les hommes de l'art que nous avons
consultés, il y a déjà bien des années avaient évalué
à 500 francs chacun des six panneaux dont nous avons
offert la cession au Musée de l'Etat. c'est le prix
que d'après des démarches antérieures nous pourrions
espérer de S. A. S. M^{gr} le Duc D'Orléans, et nous
croyons que vous vous exposez les frais qu'entraînerait
la restauration de ces panneaux. Ils sont en effet
dans un état bien plus satisfaisant que ne l'étaient
les vitreux acquis précédemment par le Musée des
Gothiques, et si heureusement rapéunis par M^r Leroy.

A Messieurs les Présidents et membres Du Musée royal de peinture
et de sculpture à Bruxelles.

Si donc vous persistez, Messieurs, à ne pas allouer pour
cette acquisition la somme de 3,000 francs que nous
vous avons demandée, veuillez nous en informer. Nous
eussions pu facilement majorer le chiffre mais nous
avons voulu conclure un marché avantageux sur deux
parties et donner la préférence à une collection belge.

Vous ne trouverez ensuite pas mauvais, Messieurs,
que nous nous abouchions avec M^r le Duc d'Ansemburg
à qui nous avions jadis refusé la cession de ces
panneaux et qui ignore l'intention où nous sommes
actuellement de nous en débarrasser.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos
sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire

H^{le} De Gruyère

Le Président.

de Baudouin de Louvain

Brux. 24 août 1864

M. le Président de
l'Assemblée du Conseil de
fabrique de l'Eglise
N. D. du Sablon
à Bruxelles,
M. le

Nous regrettons d'avoir
à vous informer, en réponse
à votre lettre du 28 Juillet
D. N. 39, que le Conseil
de l'Etat ne peut
acquiescer au prix de
3000 francs, les six tableaux
anciens offerts en vente par
le Conseil de fabrique de
l'Eglise de N. D. du
Sablon.

Nous venons en consé-
quence de faire remettre
chez M. Le Roy, ^{notre} ^{ancien}
architecte communal, les
six tableaux dont il
s'agit.

Nous vous prions
de nos sentiments très
distingués
de la Co. H. de
le Président.
F. N. de

Reçu de la Commission d'Administration
du Musée royal de Peinture & de Sculpture
Son Excellence Monsieur l'Archevêque
a été proposé au dit Musée par le Conseil
de fabrique de l'Eglise de Notre Dame des
Champs, à Bruxelles.

Bruxelles, le 30 août 1864

Stienne De Procy

M. le Baron de Procy
Commissaire - Exécutif
du Musée.

Grands Salles

Copie
Eglise
de
Notre Dame
au
Sublon
Concil de fabrique

N° 187.

Bruxelles, le 11 Mars 1869.

20752

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Lorsqu'en 1859, nous avons cédé à l'Etat
les quatre tableaux qui garnissaient le chœur de l'Eglise
de Notre Dame, au Sublon, nous prûmes que le Gouver-
nement les avait fait restaurer et placer dans un local.

Nous y trouvons déjà la mort de la Sainte Vierge
par Corbie et l'Assomption par De Crayen, mais non les
Christ de Dellereck; et nous le comprenons, du reste,
puisque cette toile n'a pas la même valeur que les deux
précédentes.

Pour nous, au contraire, elle en a beaucoup à cause
des portraits de Doyens de la Gilde de l'Arbalète qui s'y
trouvent des deux côtés du Christ. Si nous pouvions, M^r
le Ministre, remettre ce tableau à notre disposition, nous
n'hésiterions pas à détacher ces portraits du groupe central
et à les faire restaurer par nos soins personnels, sans
charge pour la fabrique, de manière à en faire deux panneaux
propres à l'ornementation de notre Salle d'administration,
où nous avons l'intention de placer successivement
d'autres portraits qui rappellent le souvenir des
Confesseurs de l'Eglise & des Doyens de la Gilde de
l'Arbalète, dont nous savons que l'Eglise du Sublon
était la Chapelle particulière.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de
vouloir bien prendre notre demande en considération
& d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président.

(Signé) G. Stinghamer

(Signé) Le Secrétaire
H^{ts} De Bruyn.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le

18 Mars

1869.



N°

8482

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la Direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci fin d'avis, une requête par laquelle le Conseil de fabrique de l'Eglise de Notre-Dame, au Sablon, à Bruxelles, demande à rentrer en possession du tableau de Lee Klovek "Le Christ", qu'il a été autorisé en 1862 à aliéner avec d'autres œuvres de peinture en faveur du Musée de l'Etat, moyennant un subside.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Le Directeur Général,
Vellf

A la Commission des Musées Royaux de peinture.

Paris. 10 Avril 1869

à M^{le} le Ministre des
Aff. Intérieures

752

La Commission d'ac-
-tuelle a l'honneur de vous
renvoyer la requête du
Conseil de fabrique de
l'Eglise de N. D. du Sablon
que vous avez renvoyé à
son avis pour votre lettre
du 18 Mars d^{re}, D^{re} G^{le}
des Beaux-Arts, N^o 8482,
et de vous en informer que
cette demande n'est pas
de nature à être accueillie
favorablement.

Le Tableau de De Klerck
dont le Conseil de fabrique
désire rendre un usage
pour décorer la Salle
de ses réunions figurant
dans la Galerie historique

De l'Unité, à cause des
portraits de Duguesne & d'
grand Serment de l'Arba-
telle qui y sont repré-
sentés.

Vous pensons, Messieurs,
Messieurs, que cette peinture,
qui se trouve dans un
fâcheux état de conserva-
tion ^{par suite du peu} ~~à l'abri de~~ soins
qui lui ont été donnés
lorsqu'elle appartenait à
l'Eglise du Sablon, a
été depuis une destruction
beaucoup plus utile que
celle proposée pour la
fabriquer. Vous
souhaitez donc d'avoir
cette peinture, qu'il
n'existe aucun motif sérieux
pour engager le Gouvernement
à rendre le tableau de
De Klereck à l'Eglise du
Sablon.

Veuill. agr.

Le Secrétaire,

[Signature]

Le Vice-Président

[Signature]

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

18 Février

1870

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

96° 10369

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

Comme suite à votre dépêche
du 19 janvier dernier N° 660, j'ai
l'honneur de vous informer que le
Gouvernement a consenti à faire l'aban-
don en faveur de l'église d'Ort des
tableaux représentant l'un "Jésus
guérissant un paralytique" et l'autre
"Jésus guérissant un sourd-muet"
lesquels ont été retirés des collections du
Musée royal de peinture.

Je vous prie, Messieurs,
faire remettre ces deux toiles à
Monsieur le peintre restaurateur
de Caumer qui se chargera de les faire
parvenir à destination, après les avoir
restaurées aux frais de l'autorité locale
et du conseil de fabrique intéressés.

Agréez, Messieurs, l'assu-
rance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
Philippe

A la Commission des Musées royaux de peinture
et de sculpture.

ÉGLISE
DE
Notre-Dame
au Sablon.
—
Conseil de Fabrique.

N^o 275

Bruxelles, le 30 Avril 1872
Reçu le 7 Mai.



Messieurs,

Par lettre du 4 juin 1864 n^o 752, signée Navez,
vous nous avez offert la somme de quinze cents francs
pour les six panneaux de l'école de Van Eyck que possède
l'église de N. D. au Sablon.

Le 31 janvier 1860, M. Étienne Leroy, expert
du musée, avait estimé ces 6 panneaux, dans leur état
actuel, à trois mille cinq cents francs.

Vous désirerions beaucoup, Messieurs, pouvoir céder
ces panneaux au musée et nous vous prions d'examiner
si votre budget ne permet pas aujourd'hui de majorer
le prix que vous nous avez offert en 1864. Ces panneaux
peuvent se détériorer entre nos mains : ils ont d'ailleurs
besoin d'une certaine restauration qu'il serait fâcheux
d'ajourner davantage, et aux frais de laquelle nous ne saurions
subvenir. L'église n'offre du reste aucun emplace-
= ment convenable pour les exposer aux yeux du public.

Permettez agréer, Messieurs, l'assurance de nos
sentiments les plus distingués.

Le Président,

Winghaemel.

à Messieurs les membres de la commission
du Musée royal de peinture, à

rue des Minimes, 33.

Bruxelles.

Brux. 7 Ma. 1872

a^c M^{re} Sting Chamber

Membre du Conseil de Fabrique
de l'Eglise de N. D. de Sablon.

Après que la Com. Dir. des
Mon. puisse statuer sur la demande
que le Conseil de fabrique ^{de l'Eglise N. D.} vous de
lui' adresse, il serait utile, je pense,
qu'elle ait sous les yeux les six
pennons qui s'agit de céder
aux Collections d'Etat.

La communication de ces
pennons semble d'autant plus
nécessaire que les membres qui
ne font pas partie de la
Commission Directrice lorsque celle-ci
se n'a s'occuper de cette affaire
en 1864 ne connaissent pas
l'existence de ces pennons et
qu'ils laisseront les examiner
avant de se prononcer sur
la proposition qui leur est
soumise.

Je crois utile de vous
prévenir, et de vous dire, que la
Com. se réunira demain mardi
à 10 h. Il sera donc
désirable que les tableaux
puissent être transportés
immédiatement au lieu

Je vous prie, et de vous
remercier. L'ass. de nos
frères distingués.

Le Secrétaire

Xth

Mon cher Monsieur Stienon.

J'ai l'avantage de vous remettre
les six panneaux de l'Eglise du Sablon,
et comme j'en ai donné dans le temps
un récépissé à la fabrique de
l'Eglise, revu, si le Musée, les
conserve, m'en accuser la réception.

Victor a remis hier les tableaux
de Mm. Tortaels et Stroobants, mais
il a remarqué que, dans certaines
parties, la peinture du tableau de M.
Tortaels commençait déjà à se
crevasser (Ceci pour mémoire).

Vous m'obligerez, Mon cher Monsieur,
si vous pouvez mettre à ma disposition
le Caire de l'André Del Sarte que
je renverrai au Musée dans quelques
jours.